

Les aides financières à la formation professionnelle – 2024

Plusieurs dispositifs peuvent prendre en charge le financement PARTIEL ou TOTAL des frais pédagogiques.
Les démarches doivent être effectuées **AVANT LE STAGE**

STATUTS

TRAVAILLEURS INDEPENDANTS
code NAF 8551 Z

Chefs d'entreprise - Dirigeants non salariés

TRAVAILLEURS SALARIES
CIF – AGEFOS
Convention employeur VIVEA (secteur agricole)

DEMANDEURS D'EMPLOI

CPF
Compte personnel de formation

QUAND

Vous avez jusqu'à 10 jours calendaires après le 1^{er} jour du stage pour saisir votre demande

Dépôt obligatoire du dossier complet à l'Agefice 1 mois avant le début du stage

3 mois au plus tard avant le début de la formation

Dès réception de votre convocation

Dès réception de la convocation
Dernier délai : 14 jours ouvrés avant le début de la formation

CONDITIONS

Etre déclaré à l'URSSAF
*(Si le versement URSSAF/RSI relative à la contribution à la formation prof. des non salariés indique le FIF-PL ou AGEFICE, se rapprocher de l'organisme financeur)

Etre salarié

Etre demandeur d'emploi

Etre salarié ou demandeur d'emploi

OU S'ADRESSER ?

Démarches se fait en ligne sur le site www.fifpl.fr

Demande préalable de prise en charge sur le site www.agefice.fr

CIF : consulter www.fongecif.fr
www.uniformation.fr (salarié assoc.)
www.vivea.fr (secteur agricole)

Au pôle emploi ou mission Locale de votre lieu de résidence
www.francetravail.fr

www.moncompteformation.gouv.fr

DEMARCHE

Créer votre compte dans l'espace adhérent, saisir votre demande préalable, déposer vos pièces (contrat de formation professionnelle, programme, déclaration URSSAF / RSI et RIB), consulter votre dossier et vos règlements

Envoyer le dossier complet au point d'accueil du département de création de votre entreprise (contrat de formation professionnelle, programme, déclaration URSSAF / RSI et RIB)

● **AGEFOS** : AVANT le stage l'employeur doit prendre contact avec l'ENSA pour établir une convention précisant montant de la prise en charge

Le devis AIF est saisi par l'ENSA sur l'applicatif KAIROS - Communiquer votre :
- N° Identifiant demandeur d'emploi
Département et ville de votre agence pôle

CONSULTER les droits acquis
RECHERCHER la formation éligible au CPF
S'INSCRIRE à la formation
PAYER le reste à charge éventuel

Le compte personnel de formation s'adresse au salarié et demandeur d'emploi
● CPF : www.moncompteformation.gouv.fr

DES RECEPTION DE LA CONVOCATION VOUS DEVEZ

Confirmer votre participation au stage en retournant le contrat de formation professionnelle signé à l'assistante de formation qui gère l'UF

➤ Editer le programme de formation qui se trouve dans ZENSA – Convocation (car après vous n'y avez plus accès et c'est une pièce obligatoire pour faire une demande de prise en charge.

➤ Informer par courriel de votre démarche et nous informer du résultat qui vous sera donné

A LA FIN DU STAGE

Lorsque vous aurez réglé la facture, l'attestation de présence et de règlement FIF-PL sera disponible dans votre espace stagiaire ENSA – HISTORIQUE –AFFICHER LES RESULTATS

DÉDUIRE DES IMPÔTS :

Version 01/2024 - BBM

Si vous n'avez pas obtenu la prise en charge des frais de formation par l'un de ces organismes ci-dessus, il vous est possible d'envisager d'opter pour le régime des frais réels pour votre imposition.

Cette option peut être retenue, sous conditions, dès lors que les frais de formation professionnelle (coût de la formation, frais de transport, frais d'hébergement, intérêts d'emprunt), dépassent la déduction légale forfaitaire de 10%.

"Les frais de formation sont déductibles des impôts si vous êtes salarié ou demandeur d'emploi inscrit au Pôle Emploi dès lors qu'ils sont engagés en vue de permettre l'amélioration de la situation professionnelle ou l'accès à une autre profession" (source : www.impots.gouv.fr).

DELAIS DE PRISE EN CHARGE DES DEMANDES DE FINANCEMENT PAR LES ORGANISMES FINANCEURS ET PAR L'ENSA

ORGANISMES FINANCEURS	PUBLIC CONCERNE	DELAJ MAXIMUM POUR ETABLIR UNE DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRES DE L'ORGANISME FINANCEUR	DATE BUTOIRE DE RECEPTION DE L'ACCORD DE FINANCEMENT A L'ENSA
COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (CPF)	Tous les actifs	Respecter un délai obligatoire de 14 jours ouvrés avant le 1er jour de la formation	L'ENSA validera sous adressera une offre personnalisée sous 72h pour acceptation
TRANSITION PRO (CPF de transition professionnelle)	Salariés s'engageant dans un projet de transition professionnelle	60 jours avant le début de la formation si < -de 6 mois - 120 jours avant le début de la formation si formation > de 6 mois	15 jours avant le début de la formation.
AGEFICE	Chefs d'entreprise et conjoints collaborateurs	30 jours avant le début de la formation	Non concerné, les frais de stage sont réglés auprès de l'ENSA puis remboursé par le financeur
FIFP-PL	Professions libérales	Jusqu'à 10 jours après la date d'entrée en formation	Non concerné, les frais de stage sont réglés auprès de l'ENSA puis remboursé par le financeur
POLE EMPLOI	Personnes à la recherche d'un emploi	15 jours avant le début de la formation	15 jours avant le début de la formation
VIVEA	Chefs d'exploitation agricole, entrepreneurs du paysage, de travaux agricoles ou forestiers, collaborateurs d'exploitation ou d'entreprise agricole	90 jours avant le début de la formation (passage en commission)	15 jours avant le début de la formation
Autres financeurs (employeurs, stations...) – hors OPCO			15 jours avant le début de la formation

OPERATEURS DE COMPETENCES (OPCO)

ORGANISMES FINANCEURS	PUBLIC CONCERNE Salariés des entreprises	DELAI MAXIMUM POUR ETABLIR UNE DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRES DE L'ORGANISME FINANCEUR	DATE BUTOIRE DE RECEPTION DE L'ACCORD DE FINANCEMENT A L'ENSA
OpCommerce	Vente, négoce, commerce de détail, commerce de gros... (ex FORCO)	Demande pouvant être réalisée jusqu'au 30/11 pour les formations de l'année en cours. Accord de prise en charge délivré <u>au plus tôt</u> 1 mois avant l'entrée en formation. refus systématique des demandes qui sont transmises au-delà du délai d'un mois après l'entrée en formation.	15 jours avant le début de la formation
Atlas	Assurances, banques, finances	60 jours avant le début de la formation	15 jours avant le début de la formation
Santé	Hospitalisation, établissements médico-sociaux...		15 jours avant le début de la formation
AFDAS	Presse, édition, cinéma, casino, musique, spectacle vivant, sport, tourisme, radio, audiovisuel, télécommunication...	30 jours avant le début de la formation	15 jours avant le début de la formation
Cohésion sociale	Centres socio-culturels, animation, insertion, Pôle emploi, régie de quartier, HLM	Jusqu'au 1 ^{er} jour de la formation	15 jours avant le début de la formation
OPCO EP Entreprises de proximité	Artisanat, professions libérales...	30 jours avant le début de la formation	15 jours avant le début de la formation
Entreprises et salariés des services à forte intensité de main-d'œuvre	Chaînes de restaurants, portage salariale, enseignement privé, restauration rapide, activité du déchet, travail temporaire...		15 jours avant le début de la formation
		DELAI MAXIMUM POUR	

ORGANISMES FINANCEURS	PUBLIC CONCERNE	ETABLIR UNE DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRES DE L'ORGANISME FINANCEUR	DATE BUTOIRE DE RECEPTION DE L'ACCORD DE FINANCEMENT A L'ENSA
OCAPIAT	<i>Entreprises et exploitations agricoles, acteurs du territoire et les entreprises du secteur alimentaire...</i>	60 jours avant le début de la formation	15 jours avant le début de la formation
OPCO 2i	<i>Industrie, métallurgie, textile...</i>	15 jours avant le début de la formation	15 jours avant le début de la formation
CONSTRUCTYS- Construction	<i>Bâtiment, travaux publics</i>	15 jours avant le début de la formation	15 jours avant le début de la formation
Mobilité	<i>Maritime, ferroviaire, voyageur, de transport automobile, tourisme...</i>	Préalablement à la date de début de contrat, et au plus tard dans un délai de 5 jours calendaires après ce début	15 jours avant le début de la formation

Au-delà des délais indiqués ci-dessus, la demande de financement ne sera pas traitée par le service formation de l'ENSA.

Le contrat de formation professionnelle et la facture seront établis au nom du stagiaire